



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p><b>Direction Général de l'Enseignement et de la Recherche</b></p> <p><b>Sous-direction des politiques de formation et d'éducation</b></p> <p><b>Bureau des formations de l'enseignement supérieur</b></p> <p><b>1ter, avenue de Lowendal, 75700 PARIS 07 SP</b></p> <p><b>Suivi par : Carmen GAN</b></p> <p><b>Tél. : 01 49 55 51 34 fax : 01 49 55 40 06</b></p> <p><b>Réf. Interne :</b></p> <p><b>Réf. Classement :</b></p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b></p> <p><b>DGER/POFE/N2006-2076</b></p> <p><b>Date: 07 août 2006</b></p>
---	---

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

**Annule et remplace :**

DGER/SDES/POFEGTP/2005-2057

Date limite de réponse :

à

Mmes et MM. les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt,

Mmes et MM les chefs de service régional de la formation et du développement,

Mme et MM les directeurs d'établissement d'enseignement supérieur,

Mmes et MM. les directeurs d'EPLEFPA.

📄 Nombre d'annexe: 1

**Objet :** Campagne 2007 d'habilitation des licences professionnelles.

**Bases juridiques :** Arrêté du 17/11/1999 du ministère de l'éducation nationale

**Résumé :** La présente circulaire indique le cadre de l'offre nationale de formation en matière de licences professionnelles, elle précise l'organisation du dispositif d'appui mis en œuvre auprès des établissements et le calendrier de la campagne d'habilitation 2007.

**Mots-clefs :** Licence professionnelle, enseignement supérieur, offre de formation, l'espace européen de l'enseignement supérieur, diplôme, grade, EPLEFPA.

<b>Destinataires</b>	
<p>Pour exécution :</p> <p>MM les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt</p> <p>Mmes et MM les chefs de service régional de la formation et du développement</p> <p>Mmes et MM. les directeurs des établissements d'enseignement supérieur agricole</p> <p>Mmes et MM. les directeurs d'EPLEFPA</p> <p>CNEAP</p> <p>UNMFREO</p> <p>UNREP</p>	<p>Pour information :</p>

La licence professionnelle a été créée par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale le 17 novembre 1999 (journal officiel du 24/11/1999).

L'habilitation des universités à délivrer la licence professionnelle a lieu dans le cadre de la campagne annuelle d'habilitation des diplômés nationaux par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La licence professionnelle s'inscrit pleinement dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur dont l'un des principes est de privilégier la mise en œuvre de synergies fortes entre les différents établissements dans le cadre d'une politique de site. Ces collaborations doivent permettre d'établir des offres de formations complémentaires et d'éviter les formations concurrentes.

L'organisation de formations conjointes entre les universités et les établissements d'enseignement supérieur agronomique, agro-alimentaire et vétérinaire et les établissements d'enseignement technique est vivement conseillée. La lisibilité de l'offre de formation tant au niveau national qu'au niveau international est un objectif important et structurant de la construction de l'offre de formation. L'enseignement supérieur est organisé en trois grades : Licence, Master, Doctorat. La licence professionnelle est un diplôme national qui confère le grade de licence.

## **1/ DISPOSITIONS GENERALES**

### **1-1 Principes et fondements**

La licence professionnelle est une formation professionnelle qui associe étroitement les milieux de formation (l'université, l'enseignement agricole technique et supérieur et les partenaires professionnels) à toutes les étapes de la formation (conception du projet pédagogique, organisation du cursus, projet tutoré et insertion professionnelle).

### **1-2 Orientations**

La création et le renouvellement de licences professionnelles co-habilitées avec les universités ou en partenariat avec des établissements de l'enseignement agricole inscrivent l'enseignement agricole dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Ce dispositif d'enseignement gagne ainsi en lisibilité et en attractivité. Les licences professionnelles contribuent au renforcement des partenariats entre les enseignements supérieur et technique agricoles.

Au cours des années précédentes, les préoccupations sociétales ont montré la nécessité de développer de nouveaux métiers dans les domaines de l'environnement, de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments. La licence professionnelle est une formation particulièrement adaptée qui permet au dispositif de formation de répondre rapidement à ces préoccupations. Les savoirs, les savoir faire et les compétences de l'enseignement agricole sont à cet égard des atouts importants.

L'offre de formation doit prendre en compte les dimensions territoriale et nationale et permettre le développement et le renforcement de synergies nouvelles entre tous les partenaires.

### **1-3 Une offre de formation nationale**

L'objectif est d'établir une offre nationale cohérente de formation dans l'ensemble des champs de compétences du ministère chargé de l'agriculture.

Une répartition géographique et sectorielle de l'offre de formation adaptée aux besoins et au marché de l'emploi est indispensable. Les projets doivent prendre en compte l'offre de formation existante.

**Chaque campagne d'habilitation renforce la nécessité d'offrir une carte des formations nationales cohérente. Il est, donc, impératif que chaque établissement impliqué dans un tel projet informe le SRFD concerné.**

**C'est au niveau régional que la pertinence et le calendrier des créations et des renouvellements du diplôme doivent être établis par un avis motivé du SRFD sur chaque projet. A l'instar des universités qui classent les licences professionnelles en fonction des priorités et de l'opportunité au vu de leur offre de formation, le SRFD transmet à la DGER ses avis motivés et classés.**

## **2/ LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE.**

### **2-1 Développement des licences professionnelles**

Les licences professionnelles relèvent de la compétence de la sous direction des politiques de formation et d'éducation. Elles sont suivies par le bureau des formations de l'enseignement supérieur.

La DGER participe à la campagne d'habilitation annuelle qui se déroule du mois de septembre à avril. Celle-ci se termine par la tenue du CNESER (Conseil national de l'enseignement et de recherche) qui émet les avis d'habilitation.

**La DGER a mis en ligne un guide méthodologique de la licence professionnelle, il est disponible sur le site [chlorofil.fr](http://chlorofil.fr), rubrique «ressources», sous-rubrique «ressources en ligne» «mettre en place d'une licence professionnelle : un guide méthodologique».**

## 2-2 Suivi des dossiers de création et de renouvellement

Le bureau des formations de l'enseignement supérieur de la DGER assure :

- la définition de la stratégie de l'offre de formation,
- l'identification des projets de créations et de renouvellements en liaison avec les SRFD,
- le suivi des dossiers de création et de renouvellement,
- l'organisation du suivi national.

Madame Carmen Gan est chargée du suivi des licences professionnelles pour la DGER. Ses coordonnées sont : téléphone (01.49.55.51.34), fax (01 49 55 40 06) ; mél : carmen.gan@agriculture.gouv.fr.

## 2-3 Accompagnement des établissements

L'appui de la DGER aux établissements comprend différentes phases :

- les établissements techniques d'enseignement agricole doivent informer le SRFD dont ils dépendent de leur implication dans un projet de licence professionnelle dès la conception de la formation.
- les SRFD désignent une personne ressource qui sera l'interlocuteur privilégié du bureau des formations de l'enseignement supérieur.
- Les établissements de l'enseignement supérieur informent ce bureau de leur projet et de leur demande de co-habilitation avec une université.
- la copie des dossiers est envoyée par les établissements au SRFD pour avis, celui-ci transmet l'ensemble des projets régionaux à la DGER.

Les SRFD et la DGER doivent être tenus informés le plus tôt possible des intentions de création et être destinataires des demandes d'habilitation (copie des dossiers tels qu'ils sont envoyés par voie télématique au ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche par les universités).

## 2-4 Attribution des moyens aux établissements publics

Pour les établissements publics d'enseignement supérieur co-habilités : la dotation «CERES» (Critères d'Evaluation et de Répartition de l'Enseignement Supérieur agricole) prend en compte les licences professionnelles dans le calcul des charges d'enseignement et de fonctionnement pédagogique.

Pour les établissements publics d'enseignement technique partenaires dans la mise en œuvre d'une licence professionnelle: une dotation horaire de 100 heures peut être accordée au titre de la coordination pédagogique dans le cadre de la dotation globale horaire régionale.

## 3/ CALENDRIER DE LA CAMPAGNE D'HABILITATION 2007

Le calendrier de la campagne d'habilitation 2007 est le suivant :

- Le dépôt des dossiers de création ou de renouvellement **ont lieu du 01/09/2006 au 01/11/2006**, les dossiers sont envoyés par les universités à la Direction générale de l'enseignement supérieur du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sous forme télématique.
- La première phase : l'**expertise** des dossiers par les experts de la Commission nationale d'expertise des licences professionnelles (CNE) se déroulera du **27/11/2006 au 01/12/2006**. A l'issue de celle-ci, des demandes de compléments d'informations écrites pourront être adressées **aux universités**. Il faut rappeler l'importance des réponses apportées aux questions posées, celles-ci influent directement sur l'avis qui sera donné par les experts.
- La deuxième phase : la CNE examinera les **réponses apportées** aux informations demandées par les experts lors de la phase précédente **les 17/01/2007 et 18/01/2006**.
- La troisième phase : les **universités** recevront les **convocations** aux auditions demandées par les experts du **26/01/2007 au 02/02/2007**. L'attention des partenaires de l'université est attiré sur le fait que ces dates correspondent à des périodes de congés scolaires. **L'absence à l'audition équivaut à un retrait de la demande d'habilitation.**
- La quatrième phase : les **présidents des universités** pourront demander à la CNE soit le réexamen soit l'audition pour un dossier ayant reçu un avis défavorable lors des phases précédentes dans le cadre de la procédure de recours mise en place par la CNE. Cette possibilité est ouverte du **02/02/2007 au 17/02/2007**.
- La cinquième phase : elle est consacrée aux auditions des porteurs de projet du **26/02/2007 au 02/03/2007**.

- La sixième phase : la CNE rendra ses avis définitifs le **07/03/2007**.
- La septième phase : les avis définitifs de la CNE seront publics sur le serveur de la Direction de l'enseignement supérieur **le 17/03/2007**
- Les établissements d'enseignement supérieur agricole qui demandent **une co-habilitation** doivent également envoyer un dossier par voie télématique au ministère de l'éducation nationale.

La DGER appuie et informe tous les porteurs de projets tout au long de la campagne ; il est recommandé d'envoyer le double du dossier à la DGER, sous-direction POFE, bureau des formations de l'enseignement supérieur par courrier postal sous couvert et avec l'avis du SRFD et par voie électronique **au plus tard le 28/09/2006**.

#### **4/ LE DOSSIER.**

Les dossiers doivent comporter les éléments suivants:

- Le **descriptif** et les **objectifs** de la formation en précisant les **métiers** clairement identifiés de **niveau II** visés par la formation,
- Il est demandé de joindre **obligatoirement** au dossier la fiche **RNCP** (Répertoire nationale des certifications professionnelles). L'absence de cet élément entraîne le **rejet automatique** du dossier sans possibilité de recours.
- Les dossiers doivent faire apparaître clairement les **passerelles** et les **modules d'adaptation** mis en place par les partenaires de la formation pour permettre **l'accueil d'étudiants d'origines diverses**.
- Il est rappelé que les licences professionnelles doivent répondre à un cahier des charges qui prévoit, en outre, un **besoin avéré des professionnels du secteur**, des débouchés professionnels clairement identifiés, la **participation des professionnels** dans l'enseignement (à hauteur de 30% des enseignements).
- Dans le cadre d'un **renouvellement**, le dossier devra renseigner précisément le **bilan de fonctionnement** de la formation **le taux d'insertion professionnelle** des diplômés. Un taux d'insertion professionnel **inférieur à 70%** ou supérieur mais en baisse d'une année sur l'autre n'est pas considéré comme un élément positif du dossier.
- En outre, un renouvellement peut être l'occasion d'une modification substantielle de la formation, il est impératif de présenter un tableau de correspondance entre la nouvelle et l'ancienne formation qui fasse apparaître explicitement les changements apportés.
- S'agissant des dossiers ayant reçu une habilitation avec «recommandation», ils devront apporter aux experts des **éléments précis** leur permettant d'apprécier les résultats obtenus.
- Pour la campagne 2007, **l'annexe descriptive du diplôme** devra obligatoirement être délivrée aux étudiants diplômés (décret n° 2202-482 du 8/04/2002), elle devra informer le futur employeur de l'ensemble des compétences acquises et des formations suivies par le diplômé correspondant au métier visé.

Pour chaque dossier, l'abondance des informations fournies ne doit pas nuire à leur qualité et à leur lisibilité mais faciliter leur évaluation. A ce titre, il conviendra de veiller à joindre au dossier des tableaux récapitulatifs de l'offre de formation globale de l'établissement support et de celui co-habilité montrant clairement la place de la licence professionnelle dans leur dispositif de formation.

Une attention toute particulière sera apportée par les experts sur les dispositifs qui mettront en place une politique d'aide à la réussite et à l'égalité des chances (l'accueil, le tutorat, l'accompagnement, le soutien des étudiants).

Paris, le 31 juillet 2006

Le Directeur général de l'enseignement et de la recherche,

Jean-Louis BUËR

**ANNEXE 1 : L'offre de formation en licences professionnelles impliquant des établissements de l'enseignement agricole à la rentrée 2006**

**Agronomie**

<b>Universités</b>	<b>Ets co-habilités</b>	<b>Etablissement(s) Partenaire(s)</b>	<b>Intitulé de la formation</b>
Aix-Marseille 3	<b>ENSAM</b>	<b>EPL Orange</b>	<i>Manager des systèmes de qualité pour la filière vitivinicole</i>
Amiens		<b>LEGTA Amiens</b>	<i>Agriculture et développement rural</i>
Caen		<b>LEGTA St Lô</b>	<i>Ingénierie du conseil en entreprise agricole</i>
Chambéry		<b>LEGTA La Motte Servolex Chambéry</b>	<i>Valorisation des produits et des espaces montagnards</i>
Chambéry		<b>LAP Poisy-Chavanod</b>	<i>Aquaculture: gestion de la qualité et de l'environnement</i>
Clermont-Ferrand1		<b>LEGTA Aurillac</b>	<i>Expertise environnementale et conduite de projets</i>
Clermont-Ferrand 2	<b>ENITAC</b>	<b>LEGTA Marmilhat</b>	<i>Gestion durable des ressources en agriculture</i>
Grenoble 1		<b>LEGTA La Cote St André</b>	<i>Des agro-systèmes aux territoires : outils pour une gestion intégrée</i>
Metz		<b>LEGTA Metz</b>	<i>Animateur agro-environnemental</i>
Montpellier 3	<b>ENSAM</b>	<b>LEGTA Carcassonne</b>	<i>Conseil et développement rural</i>
Montpellier 3	<b>ENSAM</b>	<b>CFPPA Blanquefort CFPPA Beaune</b>	<i>Viticulture raisonnée</i>
Mulhouse		<b>LEGTA Rouffach LEGTA Wintzenheim</b>	<i>Collecte, gestion et analyse de données agronomiques</i>
Nancy 1		<b>ALPA Haroué</b>	<i>Ingénierie de l'entreprise agricole</i>
Strasbourg 1	<b>ENGEES</b>		<i>Agriculture durable : eau, sol, activités agricoles et gestion des territoires à forte pression sociétale</i>

## Aménagement du paysage

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Angers	<b>INH</b>	<b>ESA Angers LEGTA du Fresne Lycée agricole privé Pouillé</b>	<i>Coordonnateur de projet en aménagements paysagers</i>
Dijon		<b>LEGTA Dijon</b>	<i>Gestion du patrimoine paysager végétal en milieu urbain</i>
Grenoble		<b>LEGTA Saint Ismier</b>	<i>Gestion des aménagements paysagers</i>
Lille 3		<b>Institut Genech</b>	<i>Coordonnateur de projet en aménagement paysager</i>
Lille 3		<b>Institut Genech</b>	<i>Conduite de chantiers en aménagements paysagers</i>
Limoges		<b>LEGTA Meymac</b>	<i>Gestionnaire animateur des milieux forestiers</i>
Nancy 1		<b>Ecole Horticole Privé Roville</b>	<i>Gestion et développement durable du paysage</i>
Nantes		<b>LEGTA Herblain Lycée agricole privé Briacé</b>	<i>Assistance à la maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage</i>
Nantes		<b>LEGTA Herblain Lycée agricole privé Briacé</b>	<i>Conduite et suivi de projets paysagers et environnementaux</i>
Reims		<b>LEGTA Croigny</b>	<i>Management des ressources forestières option 1 : arbres et environnement option 2 : transformation et commercialisation des bois et dérivés</i>
Versailles Saint Quentin		<b>TECOMAH</b>	<i>Gestion et management de chantiers d'aménagement de l'espace</i>

## Aménagement du territoire et urbanisme

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Artois		Lycée agricole privé Aire sur Lys Lycée agricole privé d'Hazebrouck	Conduite de projet en espace rural
Caen		LEGTA Le Robillard LEGTA Sées	Gestion des ressources en milieu rural
Grenoble 1		LEGTA Aubenas	Promoteur du patrimoine rural
Le Havre		LEGTA Yvetot	Animateur technique de bassin versant
Limoges	<b>ENITAC</b>	LEGTA Le Neuvic EPL Saint Flour	Consultant rural
Lyon 2		LEGTA Vienne	Aménagement du territoire et urbanisme : espaces périurbains
Metz		Lycée agricole privé Annecy Poisy	Ecomarketing des produits biologiques, écologiques et fermiers
Nantes		Lycée agricole privé Gorges Maison familiale Carquefou Centre de Formation et de Promotion Charmetière	Développement local et maîtrise de projets
Nice		LEGTA Antibes	Aménagement du territoire et urbanisme
Orléans		CFPPA de l'Indre	Animation et développement des territoires ruraux
Polynésie		Lycée professionnel agricole Opunohu	Conseiller agricole : application aux milieux insulaires
Rennes 1	<b>AGROCAMPUS</b>	LEGTA Rennes Le Rheu	PARTAGER : Agriculture, protection de l'environnement (pratiques agricoles, aménagement rural, gestion écologique des ressources)
Reims		Lycée agricole privé Sainte Maure	Management du territoire et des espaces ruraux
Toulon		CFPPA Hyères	Valorisation des produits et de l'espace méditerranéen

## Biotechnologies

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
La Rochelle		ENILIA Surgères	Biotechnologies du lait

## Commerce

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Amiens		<b>LEGTA Amiens</b>	Commercialisation des aliments de santé
Angers		<b>LEGTA Laval</b>	Commercialisation spécialisée: produits équins
Angers		<b>ESA Angers</b> Institut Catholique de l'Ouest	Management de rayon de produits agricoles, horticoles ou alimentaires
Bordeaux 2	<b>ENITAB</b>	<b>LEGTA Blanquefort</b> <b>LEGTA Libourne</b> <b>LEGTA Bergerac</b>	Responsable commerce international, qualité, environnement (ex- Métiers de la vigne)
Caen		<b>LEGTA Saint-Hilaire du Harcouet</b>	Commercialisation de matériel de travaux publics et véhicules industriels
Cergy-Pontoise		<b>LEGTA Saint Germain-en -Laye</b>	Management de la distribution- produits horticoles et connexes
Chambéry		<b>LEGTA La Roche sur Foron</b>	Logistique et commercialisation des produits alimentaires frais
Caen		<b>LEGTA Sées</b>	Management et gestion des entreprises de la filière cheval
Grenoble 1		<b>CEFA Montélimar</b>	Gestion et commercialisation des produits de la filière forestière
Dijon		<b>LEGTA Beaune</b> <b>LEGTA Macon Davayé</b>	Distribution et commercialisation des produits vinicoles
Le Mans		<b>LEGTA Laval</b> <b>LEGTA Le Mans</b>	Agroalimentaire et agro-fournitures: stratégie export technico-commercial
Montpellier 1	<b>ENSAM</b>	<b>LEGTA de l'Hérault</b>	Commercialisation et signes de qualité des vins
Mulhouse		<b>LEGTA Rouffach</b> <b>INRA</b>	Vins et commerce
Reims		<b>LEGTA Avize</b>	Agro-ressources et environnement : Option : commercialisation internationale des vins et spiritueux
St Etienne		<b>LEGTA Montbrison</b>	Commercialisation des liquides Option1 : les liquides Option2 :les produits alimentaires
Toulouse 2		<b>Lycée agricole privé Monteils</b>	Commercialisation et distribution des produits du terroir ou sou signe de qualité



## Développement et protection du patrimoine culturel

Université	Ets Cohabilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Bordeaux 3	<b>ENITAB</b>	<b>LEGTA Périgueux</b>	Valorisation, animation et médiation des territoires ruraux
Toulouse 2		<b>LEGTA Rodez</b>	Agent de développement culturel dans le monde rural

## Gestion de la production industrielle

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Bretagne sud		<b>LEGTA Pontivy</b>	Contrôle et qualité des produits alimentaires issus de l'agriculture et de la mer

## Gestion des ressources humaines

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Dijon	<b>ENESAD</b>		Formateur en milieu professionnel

## Industries agro- alimentaires

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Amiens		<b>Lycée agricole privé Sainte Colette Corbie</b>	Additifs alimentaires
Artois		<b>LEGTA Douai</b>	Valorisation non alimentaire des agroressources
Besançon		<b>LEGTA Mamirolle Poligny</b>	Transformation laitière
Bordeaux 1		<b>ISTAB ISNAB</b>	Management et gestion de productions dans les industries agroalimentaires
Bordeaux 1		<b>LEGTA Sainte Livrade</b>	Agro- développement et commerce international
Bordeaux 4		<b>LEGTA Périgueux</b>	Développement des produits régionaux dans les petites et moyennes entreprises
Brest		<b>Lycée agricole privé Saint Jacut les Pins</b>	Management des risques industriels
Caen		<b>LEGTA St Lô</b>	Métiers du génie biologique
Caen		<b>LEGTA St Lô</b>	Ingénierie du conseil en entreprise agricole

Clermont-Ferrand 1	<b>ENITAC</b>	<b>LEGTA AURILLAC</b>	Produits alimentaires du terroir : innovation et valorisation
Clermont-Ferrand 1		<b>Lycée agricole privé du Breuil</b>	Relations agro-systèmes, qualité, nutrition-santé en filières végétales
Dijon		<b>ENSBANA ENESAD LEGTA Plombières ENIL Poligny ENIL Marmirole</b>	Management de la production en IIA
Grenoble 1		<b>LEGTA La Roche sur Foron</b>	Transformation en industrie alimentaire
La Rochelle		<b>LEGTA Surgères</b>	Conduite de projet en IAA et gestion de la qualité
Le Mans		<b>LEGTA Laval</b>	Hygiène et sécurité des produits agroalimentaires
Littoral		<b>IREO Rollancourt</b>	Management des entreprises agricoles et agroalimentaires
Lyon 1		<b>LEGTA Bourg en Bresse</b>	Création d'activités nouvelles en agroalimentaire
Lyon 3		<b>Lycée agricole privé Annecy Poisy</b>	Eco marketing des produits biologiques, écologiques et fermiers
Nancy 2		<b>LEGTA Bar le Duc</b>	Formation des responsables techniques des unités de transformations agroalimentaires
Nantes	<b>ENITIAA</b>	<b>LEGTA St Herblain LEGTA Laval</b>	Management des équipes en productions agroalimentaires
Nantes	<b>ENITIAA</b>		Conception et exploitation d'équipements pour les industries agro-alimentaires
Nantes	<b>ENITIAA</b>		Management et commercialisation : Produits de grande distribution
Nantes	<b>ENITIAA</b>		Responsable de production et de distribution en restauration collective
Nantes	<b>ENITIAA</b>		Responsable des installations frigorifiques en agro-alimentaire
Pau		<b>CDFA Pau AMFR Etcharry</b>	Valorisation des produits du terroir
Perpignan		<b>LEGTA de Perpignan</b>	Qualité des aliments et de l'environnement
Rennes 1	<b>AGROCAMPUS</b>		Développement, recherches en arts culinaires industrialisés
Rennes 1		<b>Lycée agricole privé Lande du Breil</b>	Production industrielle et analyse en chimie et agroalimentaire
Toulouse 3	<b>ENFAT</b>		Génies des biotechnologies végétales et qualité en biotechnologie en industrie agroalimentaire
Toulouse 3	<b>ENFTA ENVV</b>	<b>ESA Purpan ENSAT LEGTA Rodez</b>	Ingénierie de la valorisation des produits alimentaires : Spécialité : viandes et produits carnés

Toulouse 3		<b>LEGTA Auch</b>	Sécurité sanitaire des aliments
Toulouse 3		<b>LEGTA Rodez</b>	Gestion des mesures, contrôles et capteurs dans les IAA

### Management des organisations

Université	co-habilités	Etablissements(s) partenaires	Intitulé de la formation
Angers	<b>INH</b>	<b>LEGTA Angers</b>	Manager en entreprises d'horticulture et de paysage
Angers		<b>ESA Angers CAH Dronten Lycée agricole privé Pouillé</b>	Techniques et technologies en végétal
Angers		<b>ESA Angers Lycée agricole privé Pouillé</b>	Management des entreprises agricoles et agro-alimentaires
Bretagne occidentale		<b>Lycée agricole privé Le Nivot Loperec</b>	Management agricole
Bretagne sud		<b>ESA Angers LEGTA Guingamp</b>	Management des entreprises agricoles et agro-alimentaires
Angers		<b>ESA Angers Lycée agricole privé Pouillé</b>	Management des entreprises agricoles et agroalimentaires
Lille 3		<b>I institut Genech</b>	Management des organisations dans le monde rural
Littoral*		<b>Institut rural Rollancourt</b>	Entreprises agricoles et agro-alimentaires
Orléans		<b>LEGTA Bourges</b>	Gestion des risques adaptée aux entreprises agricoles et agro-alimentaires
Rennes		<b>Maison familiale de Bretagne</b>	Gestionnaires des entreprises de l'agroéquipements
Toulouse 1		<b>LEGTA Toulouse</b>	Droit et gestion appliqués aux entreprises et organismes agricoles
Toulouse 1		<b>LEGTA Montauban</b>	Management européen d'une station fruitière et légumière
Toulouse 2	<b>ENFAT</b>	<b>LEGTA Pamiers</b>	Entreprises rurales et développement territorial

## Maintenance des systèmes pluritechniques

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Artois		Lycée agricole privé Bapaume	Agro équipements
Caen		LEGTA St Lô Thère	Management, maintenance et exploitation des installations industrielles
Dijon	ENESAD	LEGTA Vesoul	Gestion technique et économique des agroéquipements

## Productions animales

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Grenoble 1	ENVL	Maison familiale rurale Moirans	Elevage et soins aux animaux
Lille 3		Institut Genech	Management des organisations dans le monde rural
Littoral		Institut rural Rollancourt	Entreprises agricoles et agro-alimentaires
Orléans		LEGTA de Bourges	Gestion des risques adaptée aux entreprises agricoles et agroalimentaires
Nice		CFA Antibes	Administration et gestion des entreprises du paysage (en alternance et apprentissage)
Rennes		Maison familiale de Bretagne	Gestionnaires des entreprises de l'agroéquipement
Toulouse 1		LEGTA Toulouse	Droit et gestion appliqués aux entreprises et organismes agricoles
Toulouse 2	ENFAT	LEGTA Pamiers	Entreprises rurales et développement territorial
Tours		LEGTA Tours Fondettes	Développement et valorisation des produits de l'élevage

## Production industrielle

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Artois		LEGTA Douai	Valorisation non alimentaire des agro ressources végétales
Caen		LEGTA St Lô	Maintenance, management et exploitation des installations industrielles
Montpellier 2	ENSAM	ENSAM	Biopack : Emballage et conditionnement des produits du vivant
Rennes 1	AGROCAMPUS		Production industrielle et analyse en chimie et agro-alimentaire

## Productions animales

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Bretagne occidentale	<b>AGROCAMPUS</b>	<b>CFPPA Caulnes ESA Angers</b>	Métiers du conseil en élevage : Option lait
Lyon 1		<b>ENVL Maison familiale rurale Moirans</b>	Technologies en physiologie et physiopathologie
Le Mans		<b>LEGTA Le Mans LAP Sablé</b>	Métiers du suivi et de la valorisation des produits animaux
Limoges	<b>ENVL</b>	<b>LEGTA Limoges</b>	Contrôle sanitaire-production
Toulouse 1		<b>Pôle de Bernuissou ESA Purpan ENVT</b>	Métiers du conseil en élevage : Option lait
Tours		<b>LEGTA Tours -Fondettes</b>	Développement et valorisation des produits de l'élevage

## Productions végétales

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Angers	<b>INH</b>	<b>LEGTA Angers</b>	Technico-commerciaux en agrofournitures et plants pour l'horticulture
Angers		<b>Lycée agricole privé Pouillé CAH Dronten ESA Angers</b>	Techniques et technologies en végétal
Le Havre		<b>LEGTA Yvetot CFA Seine maritime</b>	Expérimentateur du végétal
Orléans		<b>LEGTA Chartres Lycée agricole privé Nermont</b>	Valorisations des ressources végétales
Lyon 1		<b>ISARA Maison familiale rurale Anneyron</b>	Responsable de la qualité des fruits et légumes
Reims		<b>LEGTA Châlons en Champagne</b>	Agro-techniques végétales
Reims		<b>LEGTA Avize</b>	Agro-ressources et environnement : Option 1 : Management de la qualité » Option2 : Viticulture et environnement
Rennes 1	<b>AGROCAMPUS</b>	<b>LEGTA Rennes</b>	PARTAGER - Agriculture protection de l'environnement : pratiques agricoles, aménagement rural, techniques alternatives, gestion écologique des ressources

## Protection de l'environnement

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Antilles-Guyane		INRA	Protection de l'environnement Option : gestion et traitement des eaux, des boues et déchets
Artois		LEGTA Douai Institut Genech	Traitement et valorisation des déchets
Bordeaux 2		LEGTA Dax ISNAB	Technologie et gestion des eaux de santé
Bordeaux 2		LEGTA Périgueux	Valorisation, animation et médiation des territoires ruraux
Caen		LEGTA Saint Lô	Qualité, sécurité et environnement
Chambéry		Lycée agricole privé Poisy- Chavanod	Aquaculture : gestion de la qualité et de l'environnement
Dijon		LEGTA Nevers	Traitement des eaux usagées
La Rochelle		LEGTAM Bourcefranc	Aquaculture et gestion durable de son environnement
Limoges		LEGTA Ahun	Gestion des ressources et production de l'eau
Metz		LEGTA Metz- Courcelles	Métrologue de la qualité de l'air
Montpellier 2	ENSAM	LEGTA de la Lozère	Gestion automatisée des stations de traitement de eaux
Montpellier 3	ENSAM	LEGTA de la Lozère CEP Florac	Gestion agricole des espaces ruraux
Nantes		LEGTA La Roche sur Yon	Gestionnaire des déchets
Poitiers		LEGTA Saintes	Usage et qualité des eaux
Strasbourg 1	ENGEES	LEGTA Rouffach LEGTA Obernai	Gestion des eaux urbaines et rurales
Toulouse 3		LEGTA Albi	Analyse et gestion du traitement des eaux, des boues et des déchets

## Sciences humaines

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Le Mans		LEGTA Laval	Groupements juridiques agricoles
Montpellier 3	ENSAM	LEGTA de la Lozère	Imagerie nature et multimédia